

COMPTE RENDU

DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} DECEMBRE 2015

Monsieur le Président présente Monsieur Nicolas Samsoen, maire-adjoint de la mairie de Massy, et délégué titulaire au SIMACUR depuis octobre 2015.

1. Délibérations soumises à l'ensemble des 22 délégués

ETAIENT PRESENTS : M. DELAHAYE M. BLOT, Mme BRAULT, Mme COTTENCEAU, M. FOISY, Mme FOUCAULT suppléante de M. MORDEFROID, M. FOUQUET, Mme GUILLARD suppléante de M. SEGAUD, Mme JACQUOT-HUET, M. LEGRAND, M. MARTINERIE, M. QUAGHEBEUR, M. SAMSOEN, M. SENANT

ABSENTS, excusés et représentés : M. BENEYTOU qui donne son pouvoir à Mme JACQUOT-HUET, M. JOLY, Mme HOLUIGUE-LEROUGE, M. HUBERT, M. LOREC, Mme PHILIPPOTEAU, M. SIFFREDI, M. TRINQUIER

1.1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2015

Le compte-rendu du comité syndical du 13 octobre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

1.2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 qui s'est tenu le 13 octobre 2015 précisait les grandes orientations pour l'exercice.

Monsieur le Président rappelle que le DOB s'est déroulé moins de deux mois avant présentation du budget primitif. Le budget primitif 2016 reprend exactement les chiffres proposés lors du DOB, et les tableaux mis en annexe donnent le détail des budgets.

Le budget principal, en M 14, reprend l'ensemble des charges de gestion, salaires et indemnités, qui sont ventilés à hauteur de 80 % sur le budget annexe Ordures Ménagères et à 20 % sur le budget annexe Chauffage Urbain.

Les deux budgets annexes, en M4, sont présentés équilibrés, avec une prospective 2016/2017.

Pour la partie budget principal, le montant des honoraires intègre les dépenses liées à une mission de contrôle pour le suivi d'exploitation des équipements et des réseaux, le contrôle financier du délégataire par un cabinet comptable, ainsi qu'un budget pour assistance juridique.

Pour la partie Ordures Ménagères, le montant des honoraires intègre un budget pour assistance juridique.

Pour l'incinération, le tarif appliqué par le nouveau délégataire ainsi que la prise en compte des nouvelles redevances (frais de contrôle et occupation du domaine public) permettent de proposer un tarif adhérent à 76 €/HT/tonne TGAP incluse pour 2016. La TGAP devrait restée stable à 4,11 €/HT/tonne sur les chiffres connus actuellement. Le tarif serait donc stable pour les adhérents par rapport au prix moyen facturé en 2015 (79,41 €/HT de janvier à octobre et 58,85 €/HT facturé en novembre et décembre).

Concernant les autres traitements des déchets ménagers, il est à noter une prévision de hausse du coût total près de 8% par rapport à 2015, hausse due aux estimations de l'évolution des tonnages traités pour les territoires du

SIMACUR, des indices des tarifs de traitement (+1%) et à la prise en compte de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques au 1^{er} avril 2016 (+183 000€). Enfin, concernant les subventions des éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux, les estimations sont en hausse de 12 % par rapport aux prévisions 2015, essentiellement grâce à la prise en compte de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (+295 000 €).

Pour la partie Chauffage Urbain, le contrat de délégation signé avec ENORIS prévoit des redevances (frais de contrôle et occupation du domaine public) pour assurer l'équilibre budgétaire. . Enfin, le versement du solde de 448 500 €, relatif à la subvention la Région Ile de France, n'ayant pas été confirmé par la Région, son montant est maintenu dans le BP2016 en recette et en dépense.

Monsieur le Président rappelle que le SIMACUR a droit à cette subvention et qu'un premier versement a déjà été effectué par la Région. Un courrier de mise en demeure de paiement du solde de 448 500 € a été transmis le 13 octobre dernier. Sans nouvelles de la Région depuis, Monsieur le Président envisage d'engager une procédure de contentieux avec la Région.

Le délégataire attend ce solde de 448 000 € dans ses comptes. Monsieur Sénant demande s'il s'agit bien d'une subvention d'investissement, ce qui est confirmé par Monsieur le Président.

Le comité syndical a adopté à l'unanimité le budget principal et les deux budgets annexes qui s'équilibrent tant en fonctionnement qu'en investissement.

1.3- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des communes et Etablissements Publics Locaux.

Le comité syndical a décidé à l'unanimité d'accorder au Trésorier de Massy, une indemnité de conseil égale à 30 % du montant maximum pouvant être alloué à Madame Annette Constantin (1695,06 €), soit pour 2015 une indemnité de 509 €.

1.4- APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE non aedificandi AVEC LE SEDIF

La ville de Massy a vendu en mars 2015 au SEDIF, Syndicat Des Eaux d'Ile-de-France, le bien immobilier ci-après désigné :

A MASSY (ESSONNE) (91300) Avenue de la République, un terrain

Cadastré : Section	N°	Lieudit	Surface
AR	210	AV DU PRESIDENT J F KENNEDY	00 ha 08 a 05 ca

Le SEDIF a pour projet d'y édifier une station de pompage (station de surpression et unité de chloration).

Monsieur le Président a expliqué que la parcelle vendue est traversée par le réseau de chauffage urbain. Il s'agit de formaliser la servitude de passage de la canalisation.

L'acte de vente précise : « la parcelle est traversée par divers réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, de gaz, et... . L'acquéreur déclare avoir parfaite connaissance de l'existence et de l'emplacement de ces réseaux qui sont matérialisés sur plan ci-annexé. L'acquéreur fera notamment son affaire personnelle, à ses frais, de la conclusion de toutes servitudes ou autorisations qui pourraient être rendues nécessaires par le passage éventuel desdits réseaux. ».

Le réseau de chauffage urbain du SIMACUR traverse la parcelle acquise par le SEDIF. Il s'agit de deux canalisations en acier dans un caniveau en béton étanche implanté au moins 1 mètre sous le niveau du sol naturel, cela dans une bande de 1,5 mètre, sur une longueur de 56,8 mètres

Cette servitude est accordée à titre gracieux.

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité la convention ayant pour objet la constitution d'une servitude liée au passage de canalisations du réseau public de chauffage urbain du SIMACUR sur la parcelle du SEDIF sise à MASSY (91300), avenue du Président JF Kennedy, cadastrée AR210, d'une superficie de 805 m², servitude consentie à titre gratuit et a autorisé monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

2. Délibérations soumises aux 18 délégués concernés par la compétence traitement des déchets

ETAIENT PRESENTS : M. DELAHAYE M. BLOT, Mme BRAULT, Mme COTTENCEAU, M. DE SAINT JORES suppléant de M. SIFFREDI, M. FOISY, Mme FOUCAULT suppléante de M. MORDEFROID, Mme GUILLARD suppléante de M. SEGAUD, Mme JACQUOT-HUET, M. MARTINERIE, M. QUAGHEBEUR, M. SAMSOEN

ABSENTS, excusés et représentés : M. BENEYTOU qui donne son pouvoir à Mme JACQUOT-HUET, M. JOLY, Mme HOLUIGUE-LEROUGE, M. LOREC, Mme PHLIPPOTEAU, M. TRINQUIER

2.1- TARIF DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR INCINERATION POUR L'ANNEE 2016

Il convient de fixer le prix du traitement de la tonne d'ordures ménagères incinérées pour les collectivités adhérentes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Comme suite à la prospective présentée lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif 2016, le comité syndical a approuvé à l'unanimité le tarif de l'incinération qui s'élève à 76,00 €HT/tonne, TGAP incluse, à compter du 1er janvier 2016, identique au tarif moyen facturé sur 2015.

2.2- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN ACOMPTE MENSUEL DANS LE CADRE DE LA FACTURATION DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS SIGNEES AVEC MASSY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE

Le SIMACUR gère pour tous ses adhérents à la compétence « traitement des déchets » l'ensemble du traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur leur territoire. Le système de facturation du SIMACUR mis en place depuis 2007, basé sur un acompte mensuel et deux régularisations semestrielles, s'avère satisfaisant.

En décembre 2014, une convention a été signée avec chacun des trois adhérents pour définir les modalités de facturation des coûts de traitement des déchets ménagers par le SIMACUR pour les années 2015 à 2018.

Il s'avère qu'en raison de l'évolution des tonnages collectés sur le territoire de Massy estimées pour 2016 et des tarifs de traitement constatés sur les premiers mois de 2015, l'acompte mensuel fixé pour les années 2016 à 2018 peut être revu à la baisse de la façon suivante :

- 98 000 € HT pour l'année 2016
- 99 000 € HT pour l'année 2017
- 100 000 € HT pour l'année 2018

De même, en raison de l'évolution des tonnages collectés sur le territoire des Hauts-de-Bièvre estimées pour 2016 et des tarifs de traitement constatés sur les premiers mois de 2015, l'acompte mensuel fixé pour les années 2016 à 2018 peut être revu à la baisse.

Par ailleurs, les services de l'Etat vont notifier à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, le projet de périmètre du futur établissement public territorial auquel elle doit adhérer. Ce périmètre est constitué des communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux. En conséquence, ces évolutions institutionnelles vont impacter le périmètre du traitement des déchets ménagers et assimilés, il y a donc lieu d'acter par voie d'avenant la modification du périmètre des prestations de traitement.

Il peut donc être proposé les valeurs suivantes :

- 411 000 € HT pour l'année 2016

- 415 000 € HT pour l'année 2017
- 419 000 € HT pour l'année 2018

Enfin, en raison de l'évolution des tonnages collectés sur le territoire de Chilly-Mazarin estimées pour 2016, l'acompte mensuel fixé dans la convention pour les années 2016 à 2018 restera inchangé.

Des échanges ont alors eu lieu sur l'opportunité de signer un avenant pour Massy qui passera au 1^{er} janvier 2016 dans la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Monsieur le Président dit que les conventions existantes seront transférées aux nouveaux établissements. S'est également posée la question de l'intérêt de délibérer sur les acomptes des années 2017 et 2018, les évolutions à venir conduiront nécessairement à des révisions.

Monsieur le Président a présenté ce qui sera a priori l'organisation sur le territoire actuel du SIMACUR au 1^{er} janvier 2016. La compétence « chauffage urbain » ne sera pas modifiée. Si l'amendement permettant la représentation-substitution pour la compétence déchets sur le Grand Paris est voté, le nouvel Etablissement Public territorial (T2) devait remplacer, en tant qu'adhérent, la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre sans les communes de Verrières le Buisson et Wissous. A terme, la communauté d'agglomération Paris-Saclay devrait adhérer au SIMACUR pour les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières le Buisson et Wissous. Entre le 1^{er} janvier 2016 et son adhésion au SIMACUR, une convention de gestion avec la CPS devrait permettre au SIMACUR de traiter les déchets de ces quatre communes et de facturer la CPS.

A l'issue des échanges, le comité syndical a autorisé à l'unanimité Monsieur le Président à signer lesdits avenants aux conventions avec la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre et la Ville de Massy, en supprimant la référence aux acomptes 2017 et 2018.

2.3- CONTRAT ECO-EMBALLAGES POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE - AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT D'AUTO FACTURATION

Le Contrat pour l'action et la performance (dit barème E) N° 091011 a été signé par le SIMACUR avec Eco-Emballages le 22 août 2011 pour un démarrage rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Eco-Emballages souhaite dématérialiser ses échanges avec le SIMACUR notamment en ce qui concerne les modalités de transmission des factures et des avis de virements relatifs aux soutiens.

En effet, le contrat « pour l'action et la performance » signé avec Eco-Emballages en 2011, et plus particulièrement son annexe 2 « CONTRAT DE MANDAT D'AUTOFACTURATION » prévoit que « la Collectivité donne à titre gratuit à Eco-Emballages, qui l'accepte, mandat exprès d'émettre, au nom et pour le compte de la Collectivité, toutes les factures relatives au paiement des seuls soutiens dus par Eco-Emballages à la Collectivité au titre du Contrat pour l'Action et la Performance liant les parties. ». Ceci signifie que le SIMACUR n'émet pas de facture à Eco-Emballages pour percevoir les soutiens, et l'éco-organisme envoie au SIMACUR le duplicata de la facture qu'il émet au nom et pour le compte de la collectivité.

L'objet de l'avenant à cette annexe 2, proposé par Eco-Emballages, consiste uniquement à prévoir l'envoi de cette facture par voie électronique.

Le comité syndical a autorisé à l'unanimité Monsieur le Président à signer avec Eco-emballages l'avenant au contrat de mandat d'auto facturation annexé au contrat pour l'action et la performance (barème E) relatif à la dématérialisation des factures.

3. Délibérations soumises aux 8 délégués concernés par le chauffage urbain

Aucune délibération n'est à l'ordre du jour.

4. Décisions prises en application des articles L 5210-1 et suivants et R 5211-1 et suivants du CGCT

D_SIM_20151001 du 26 octobre 2015. Objet : Mission de conseil juridique au cabinet d'avocats Seban pour étudier l'impact du projet de loi NOTRe sur le SIMACUR (mise à jour de l'étude initiale) / règlement des honoraires pour un montant de 3 600 € TTC.

ANNEXE 1 : Budget primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL / FONCTIONNEMENT

	BP 2015 Budget principal	BS 2015 Budget principal	CA 2015 Budget principal	BP 2016 Budget principal
	<i>Voté</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Dépenses de fonctionnement				
-				
011 Charges à caractère général	95 220,00	-1 300,00	80 444,00	65 320,00
60623 Alimentation	200,00		200,00	200,00
60628 Autres fournitures non stockées	100,00		100,00	100,00
6064 Fournitures administratives	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6156 Maintenance (logiciel CIL ,inexine)	4 000,00		4 000,00	4 000,00
616 Primes d'assurances	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6182 Documentation générale et technique	620,00		620,00	620,00
6184 Versements à des organismes de formation	700,00		700,00	700,00
6188 Autres frais divers	6 000,00	-600,00	5 400,00	6 000,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00		700,00	700,00
6226 Honoraires : Expert comptable, Conseil Juridique, Conseil fiscaliste, Ass. Technique	64 000,00	-700,00	51 000,00	35 000,00
6231 Annonces et insertions	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6232 Fêtes et cérémonies	500,00		500,00	500,00
6237 Publications	500,00		500,00	500,00
6238 Divers (cartes de visite, logo...)	0,00		0,00	0,00
6251 Frais de déplacement	700,00		700,00	700,00
6256 Frais de missions	1 000,00		500,00	500,00
6257 Réception	1 000,00		500,00	500,00
6261 Frais affranchissement	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6262 Frais de télécommunication	800,00		800,00	800,00
6281 Adhésions	6 700,00		6 524,00	6 800,00
6288 Frais reprographie	700,00		700,00	700,00
012 Charges de personnel	187 990,00	700,00	188 655,50	189 040,00
6218 Autre personnel extérieur au service	59 000,00		59 000,00	59 000,00
6336 Cotisation au CNG et aux CGFPT	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64111 Rémunération principale titulaire	26 000,00		26 000,00	26 000,00
64112 NBI, indemnié de résidence	650,00		650,00	700,00
64118 autres indemnités	8 000,00		8 000,00	8 000,00
64131 Rémunération principale non titulaire	37 700,00		37 700,00	37 700,00
64138 Autres indemnités	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6455 Cotisations pour assurance du personnel	2 000,00	700,00	2 665,50	3 000,00
6475 Médecine du travail	140,00		140,00	140,00
023 Virement à la section investissement	15 750,00	11 114,24	0,00	16 350,00

	BP 2015	BS 2015	CA 2015	BP 2016
	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal
	<i>Voté</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>
65 Charges de gestion courantes	72 800,00	0,00	72 800,00	72 800,00
6531 Indemnités élus	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6532 Frais de mission élus	700,00		700,00	700,00
6533 Cotisations retraites	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6534 cotisations sécurité sociale - part patronale	200,00		200,00	200,00
6574 subvention COS	900,00		900,00	900,00
66 Charges financières	5 800,00	0,00	5 763,47	5 200,00
6611 Intérêts d'emprunts	5 800,00		5 763,47	5 200,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00
6711 Intérêts moratoires	500,00		500,00	500,00
042 Opérations d'ordre entre sections	350,00	600,00	950,00	350,00
6811 Dotation aux amortissements	350,00	600,00	950,00	350,00
Total Dépenses de fonctionnement	378 410,00	11 114,24	349 112,97	349 560,00
Recettes de fonctionnement				
- 002 Excédents antérieurs reportés	0,00	11 114,24	11 114,24	0,00
- 024 Produits des cessions			8 050,00	
- 70 Produits de gestion courante	378 410,00	0,00	364 240,56	349 560,00
70841 Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	187 990,00		188 655,50	189 040,00
70872 Remboursement de frais par les budgets annexes	190 420,00		175 585,06	160 520,00
Total Recettes de fonctionnement	378 410,00	11 114,24	383 404,80	349 560,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	34 291,83	0,00

BUDGET PRINCIPAL / INVESTISSEMENT

	BP 2015 Budget principal	BS 2015 Budget principal	CA 2015 Budget principal	BP 2016 Budget principal
	<i>Voté</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>	<i>Projet</i>
	€	€	€	€
Dépenses d'investissement				
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	12 628,07	12 628,07	0,00
-				
16 Emprunt	13 100,00	0,00	13 077,59	13 700,00
1641 Remboursement emprunt	13 100,00		13 077,59	13 700,00
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
205 Logiciels	1 000,00		1 000,00	1 000,00
21 Immobilisations corporelles	2 000,00	11 714,24	2 000,00	2 000,00
2183 Matériel Informatique	1 000,00	6 000,00	1 000,00	1 000,00
2184 Mobilier	1 000,00	5 714,24	1 000,00	1 000,00
Total Dépenses d'investissement	16 100,00	24 342,31	28 705,66	16 700,00
Recettes d'investissement				
1068 Excédent fonctionnement capitalisé		12 628,07	12 628,07	
28 Amortissements des immobilisations	350,00	600,00	950,00	350,00
205 Logiciels	0,00		0,00	0,00
2183 Matériel informatique	0,00	300,00	300,00	0,00
2184 Mobilier	350,00	300,00	650,00	350,00
021 Virement de la section de fonctionnement	15 750,00	11 114,24	0,00	16 350,00
Total Recettes d'investissement	16 100,00	24 342,31	13 578,07	16 700,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	-15 127,59	0,00

BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS / FONCTIONNEMENT

	BP 2015	BS 2015	CA 2015	BP 2016
	Budget OM	Budget OM	Budget OM	Budget OM
	Voté	Projet	Projet	Projet
	€	€	€	€
Dépenses de fonctionnement				
011 Charges à caractère général	8 118 608,00	546 157,87	7 471 425,05	7 707 468,00
611 Sous-traitance générale	7 945 272,00		7 309 957,00	7 558 052,00
<i>dont coût incinération</i>	4 528 936,00		4 167 372,00	4 215 000,00
<i>dont paiement TGAP incinération</i>	279 728,40		259 513,00	260 000,00
<i>dont autres traitements</i>	3 151 000,00		2 883 072,00	3 120 000,00
<i>dont provisions</i>	0,00	531 765,47	0,00	0,00
<i>dont minoration reprise excédent antérieur</i>	-14 392,40	14 392,40	0,00	-36 948,00
6226 Honoraires : AMO, Ass. Technique	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6231 Annonces et insertions	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6237 Publications, Frais d'impression	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6287 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	152 336,00		140 468,05	128 416,00
-				
012 Charges de personnel	150 392,00	0,00	150 924,40	151 232,00
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	150 392,00		150 924,40	151 232,00
-				
67 Charges exceptionnelles	3 350 000,00	270 000,00	2 843 964,00	2 923 000,00
673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	0,00	270 000,00	267 375,00	0,00
6743 Reversement Eco-Emballages et reprise matériaux	3 300 000,00		2 526 589,00	2 873 000,00
678 Autres charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00
-				
Total Dépenses de fonctionnement	11 619 000,00	816 157,87	10 466 313,45	10 781 700,00
Recettes de fonctionnement				
002 Excédents antérieurs reportés	0,00	816 157,87	816 157,87	0,00
-				
70 Produits de gestion courante	8 222 000,00	0,00	7 614 864,00	7 810 700,00
706 Refacturation des traitements	8 222 000,00		7 614 864,00	7 810 700,00
-				
74 Dotations, subventions, participations	3 300 000,00	0,00	2 526 589,00	2 873 000,00
74 Subventions	3 300 000,00		2 526 589,00	2 873 000,00
<i>dont Eco-Emballages</i>	2 050 000,00		1 427 429,00	1 450 000,00
<i>dont Subventions EcoFolio</i>	250 000,00		223 000,00	223 000,00
<i>dont Reprise matériaux</i>	1 000 000,00		876 160,00	1 200 000,00
-				
75 Autres produits de gestion courante	47 000,00	0,00	47 000,00	48 000,00
757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	47 000,00		47 000,00	48 000,00
-				
77 Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
778 Recettes exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00
-				
Total Recettes de fonctionnement	11 619 000,00	816 157,87	11 054 610,87	10 781 700,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	588 297,42	0,00

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN / FONCTIONNEMENT

	BP 2015 Budget CU	BS 2015 Budget CU	CA 2015 Budget CU	BP 2016 Budget CU
	Voté	Projet	Projet	Projet
	€	€	€	€
Dépenses de fonctionnement				
-				
011 Charges à caractère général	41 084,00	5 000,00	43 117,01	42 104,00
6226 Honoraires : Ass. Technique/frais notaire servitude	3 000,00	5 000,00	8 000,00	10 000,00
6287 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	38 084,00	0,00	35 117,01	32 104,00
012 Charges de personnel	37 598,00	0,00	37 731,10	37 808,00
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	37 598,00	0,00	37 731,10	37 808,00
67 Charges exceptionnelles	464 818,00	321 716,37	0,00	463 588,00
6742 Subventions exceptionnelles d'équipement	464 818,00	321 716,37	0,00	463 588,00
<i>dont provision modernisation chauffage</i>	<i>16 318,00</i>	<i>321 716,37</i>	<i>0,00</i>	<i>15 088,00</i>
<i>dont minoration reprise excédent antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont reversement subvention Région</i>	<i>448 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>448 500,00</i>
Total Dépenses de fonctionnement	543 500,00	326 716,37	80 848,11	543 500,00
-				
Recettes de fonctionnement				
-				
002 Excédents antérieurs reportés	0,00	326 716,37	326 716,37	0,00
75 Autres produits de gestion courante	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
042 Recette d'ordre de fonctionnement (amort.subvention)	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	448 500,00	0,00	0,00	448 500,00
778 Autres produits exceptionnels	448 500,00	0,00	0,00	448 500,00
<i>dont subvention Région</i>	<i>448 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>448 500,00</i>
Total Recettes de fonctionnement	543 500,00	326 716,37	421 716,37	543 500,00
-				
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	340 868,26	0,00

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN / INVESTISSEMENT

	BP 2015 Budget CU	BS 2015 Budget CU	CA 2015 Budget CU	BP 2016 Budget CU
	Voté	Projet	Projet	Projet
	€	€	€	€
Dépenses d'investissement				
001 Déficit d'investissement	0,00	65 768,22	65 768,22	0,00
Total Dépenses d'investissement	0,00	65 768,22	65 768,22	0,00
Recettes d'investissement				
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0,00	65 768,22	65 768,22	0,00
Total Recettes d'investissement	0,00	65 768,22	65 768,22	0,00
-				
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 : Prospective 2016-2017

Budget Traitement des déchets	réél	01/10/2015	20/11/2015	20/11/2015
	CA 2014 OM	CA 2015 OM estimé	CA 2016 OM estimé	CA 2017 OM estimé
Dépenses				
Honoraires	3 900,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Annonces et insertions/publication	450,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Charges exceptionnelles	23 564,97	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Intérêts moratoires / ligne de trésorerie/annulation titre	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyer --> 2014	130 000,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement budget Principal	141 770,00	140 468,05	128 416,00	132 268,00
Remboursement Personnel	144 442,75	150 924,40	151 232,00	155 769,00
Incinération (avt 31 plafonné aux dispositions avt 29)	5 850 346,80	4 167 372,00	4 215 000,00	4 256 454,98
TGAP incinération	265 344,92	259 513,00	260 000,00	265 528,20
Autres traitements	3 156 489,56	2 883 072,00	3 120 000,00	3 239 239,50
Titres annulés		267 375,00		
Reversement Eco-Emballages et filières	2 576 283,07	2 526 589,00	2 873 000,00	3 000 000,00
Total dépenses	12 292 592,07	10 466 313,45	10 818 648,00	11 120 259,68
<i>Tonnage annuel incinéré</i>	65 036 t	63 142 t	63 221 t	63 221 t
Recettes				
Résultat reporté	538 368,38	816 157,87	588 297,42	553 349,42
Redevance frais contrôle	3 131,96	37 000,00	37 750,00	37 750,00
Redevance occupation domaine public	846,48	10 000,00	10 250,00	10 250,00
Refacturation traitements	9 989 951,83	7 614 864,00	7 812 700,00	8 027 000,00
Mandats annulés				
Aides Eco emballages et filières	2 576 450,52	2 526 589,00	2 873 000,00	3 000 000,00
Recettes exceptionnelles	0,77	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total recettes	13 108 749,94	11 054 610,87	11 371 997,42	11 678 349,42
Incinération prix à la tonne (hors TGAP)	99,98 €/t	71,89 €/t	71,89 €/t	73,30 €/t
<i>Augmentation hors TGAP/année n-1</i>	<i>-2,46%</i>	<i>-28,10%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,96%</i>
<i>TGAP</i>	<i>4,08 €/t</i>	<i>4,11 €/t</i>	<i>4,11 €/t</i>	<i>4,20 €/t</i>
Incinération prix à la tonne avec TGAP	104,06 €/t	76,00 €/t	76,00 €/t	77,50 €/t
<i>Augmentation globale avec TGAP</i>	<i>-2,29%</i>	<i>-26,97%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,97%</i>
SOLDE	816 157,87	588 297,42	553 349,42	558 089,74

Budget Chauffage urbain

	CA 2014 CU réel	CA 2015 CU	CA 2016 CU
Dépenses de Fonctionnement			
Honoraires, servitude, gestion courante	3 832,40	8 000,00	10 000,00
Remboursement budget Principal	35 442,50	35 117,00	32 104,00
Remboursement Personnel	36 110,69	37 731,00	37 808,00
Subv Travaux CURMA	340 000,00	0,00	
Subvention région		0,00	448 500,00
Total	415 385,59	80 848,00	528 412,00

Recettes de Fonctionnement			
Résultat reporté	284 347,44	326 716,39	340 868,39
Loyer --> 2014	130 000,00	0,00	0,00
Redevance CURMA (2% du CA R1+R2)	327 739,54	0,00	0,00
Redevance frais contrôle		75 000,00	75 000,00
Redevance occupation domaine simacur		20 000,00	20 000,00
produits annulés	15,00		
subvention région	0,00	0,00	448 500,00
Total	742 101,98	421 716,39	884 368,39

SOLDE FONCTIONNEMENT	326 716,39	340 868,39	355 956,39
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------
